

BANQUE PASCHE MONACO

Société Anonyme Monégasque

au capital de 5.600.000 euros

Siège social : 3-7, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012**(En euros)**

ACTIF	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.....	1 646 445,67	1 199 850,34
Créances sur les Etablissements de Crédit	45 228 646,55	30 226 382,45
- à vue.....	30 291 004,22	24 636 353,97
- à terme	14 937 642,33	5 590 028,48

Créances sur la clientèle :	58 926 821,30	36 615 043,64
- Comptes ordinaires débiteurs	3 757 472,53	1 711 335,84
- Autres concours à la clientèle.....	55 169 348,77	34 903 707,80
Immobilisations incorporelles	645 642,80	658 875,04
Immobilisations corporelles	210 176,83	146 732,72
Autres actifs.....	614 903,09	693 054,78
Comptes de régularisation	77 667,80	14 297,65
Total actif	107 350 304,04	69 554 236,62
PASSIF	31/12/2012	31/12/2011
Dettes envers les Établissements de Crédits	11 011 404,44	16 907 923,31
- à vue.....	0,00	154,15
- à terme	11 011 404,44	16 907 769,16
Comptes créditeurs de la clientèle	89 150 857,79	44 952 549,28
- à vue.....	38 834 514,51	33 162 838,20
- à terme	50 316 343,28	11 789 711,08
Autres Passifs	104 183,66	151 330,74
Comptes de Régularisation.....	972 206,61	241 564,55
Provisions pour risques et charges	0	0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux.....	0	0
Autres fonds propres	0	3 000 000,00
Capitaux propres	6 111 651,54	4 300 868,74
Capital souscrit	8 600 000,00	5 600 000,00
Réserves.....	163 006,39	163 006,39
Report à nouveau	-1 462 137,65	88 562,74
Résultat de l'exercice	-1 189 217,20	-1 550 700,39
Total Passif	107 350 304,04	69 554 236,62

HORS BILAN (En Euros)

	31/12/2012	31/12/2011
1. ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement.....	4 478 045,20	260 764,32
Engagements de garantie.....	146 160,00	146 160,00
Engagements sur titres/devises.....	0	1 152 458,20
2. ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement.....	9 018 210,85	8 729 000,00
Engagements de garantie.....	0	0
Engagements sur titres/devises.....	0	1 150 000,00

COMPTE DE RESULTATS (En Euros)

	31/12/2012	31/12/2011
Intérêts et produits assimilés	1 026 736,69	494 384,58
Intérêts et charges assimilées	-219 602,41	-79 823,32
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées.....	0	0
Produits sur opérations de location simple.....	0	0
Charges sur opérations de location simple.....	0	0
Revenus des titres à revenu variable.....	0	0
Commissions (produits).....	787 809,46	939 473,29
Commissions (charges).....	-357 323,37	-255 536,23
Gains ou pertes, sur opérations des portefeuilles de négociation	183 794,83	132 475,37
Gains, pertes, sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	0	0
Autres produits d'exploitation bancaire	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire	0	-4 607,90
PRODUIT NET BANCAIRE	1 421 415,20	1 226 365,79
Charges générales d'exploitation	-2 451 349,15	-2 674 557,67
Dotations aux amortissements.....	-102 641,88	-102 508,51
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-1 132 575,83	-1 550 700,39
Coût du risque	0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 132 575,83	-1 550 700,39
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-1 132 575,83	-1 550 700,39
Résultat exceptionnel.....	-56 641,37	0
Impôt sur les bénéfices.....	0	0
Dotations, reprises de FRBG et provisions règlementées	0	0
RESULTAT NET	-1 189 217,20	-1 550 700,39

NOTE ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**I – Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Les comptes annuels de notre établissement sont présentés conformément aux dispositions arrêtées par la Commission Bancaire et aux règles prescrites par le règlement CRC 2000-03 du 4 juillet 2000 émanant du Comité de la Réglementation Comptable.

1.1 Créances et dettes

Des provisions pour créances douteuses sont constituées quand apparaît un risque probable de non-recouvrement total ou partiel. Les provisions affectées à des encours spécifiques sont comptabilisées en déduction de l'actif, conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable CRC 2002-03 du 12 décembre 2002. La Banque examine périodiquement la situation des différents dossiers et procède à l'ajustement des dotations en conséquence.

Les intérêts sont comptabilisés au Compte de Résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées dès l'enregistrement comptable des transactions les ayant générées.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements ont été pratiqués selon la méthode linéaire sur leur durée probable d'utilisation, et en vertu des taux couramment admis.

1.3 Portefeuilles de titres et Instruments financiers à terme

Dans le cadre de son activité de gestion, la banque a été amenée à traiter des opérations de change à terme, pour le compte de sa clientèle.

La banque ne détient pas de portefeuille de titres pour compte propre, qu'il s'agisse de titres de transaction, de placement ou d'investissement.

1.4 Réévaluation / conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des règlements 89/01 et 90/01, les créances, les dettes, les engagements hors bilan exprimés en devises sont convertis au cours de change officiel à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et charges en devises sont convertis en Euros avec comme référence le cours au comptant en vigueur le jour des transactions.

Les contrats de change à terme sont évalués avec comme référence le cours à terme restant à courir, à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et pertes de change dégagés des opérations conclues en devises sont portés au Compte de Résultat.

II – Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable sur l'exercice en cours n'est venu affecter la comparabilité des comptes avec ceux des exercices précédents.

En termes de fiscalité, la banque a dégagé un chiffre d'affaires sur Monaco inférieur à 75 %, ainsi, selon les dispositions fiscales monégasques, elle demeure dans le champ d'application de l'impôt sur les bénéficiaires.

III – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat

3.1 Informations sur les postes du bilan

- Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

Les créances et dettes, exprimées en milliers d'euros se ventilent selon leur durée restant à courir comme suit :

Ventilation des Créances et Dettes suivant la durée résiduelle (en milliers d'euros)

Rubrique	durée < 3 mois	3 mois < durée <1an	1an< durée < 5ans	durée >5 ans
Caisse, banques centrales, CCP	1 646			
Créances sur les Établissements de crédits				
à vue :	30 291			
à terme :	6 911	7 027	1 000	
Comptes ordinaires débiteurs	3 757			
Autres concours à la clientèle	1 001		47 818	6 350
Dettes envers les Etablissements de crédits	11 011			
Comptes créditeurs de la Clientèle	85 660	2 490	1 000	

Les opérations réalisées avec des entreprises liées (Groupe CIC) ou avec lesquelles il existe un lien de participation (Banque Pasche SA) s'élèvent au 31 décembre 2012 à 41 830 milliers d'euros pour les créances sur les établissements de crédit.

- Les Immobilisations (en milliers d'euros)

Type d'immobilisation	Montant brut au 1 ^{er} janvier 2012	Acquisitions / (Cessions)	Reclassement	Dotations aux amortissements	Amortissements cumulés au 31 décembre 2012	Valeur résiduelle au 31 décembre 2012
-----------------------	--	---------------------------	--------------	------------------------------	--	---------------------------------------

Immobilisations

incorporelles :

Frais d'établissement et autres

Immobilisations incorporelles

953	-			(308)	645
-----	---	--	--	-------	-----

Immobilisations

corporelles :

Agencements, installations et autres immobilisations corporelles

856	153		(103)	(799)	210
-----	-----	--	-------	-------	-----

Total immobilisations	1 809	153	-	(103)	(1 107)	855
------------------------------	--------------	------------	----------	--------------	----------------	------------

- Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (à l'actif et au passif)

Le montant total des créances douteuses au terme de l'exercice 2012 représente 988 milliers d'euros.

Ce montant est provisionné à hauteur de 988 milliers d'euros.

- Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Conformément à la politique du Groupe, aucun F.R.B.G. n'est constitué.

- Actionnariat et capitaux propres

A fin décembre 2012, le capital social de la banque se compose de 537'500 actions de 16 euros chacune, soit 8 600 000 euros. La participation de l'actionnaire principal, la Banque Pasche S.A. (Genève) s'élève à 99,99%.

Le résultat de l'exercice comptable de l'établissement ressort en perte de 1.189.217,20 euros.

- Autres postes du bilan

- Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer inclus dans les postes du bilan au 31.12.2012 (en milliers d'euros)

Postes	Montants Euros	Montants devises	Total
Actif			
Créances sur les Etablissements de Crédit	98	7	105
Total inclus dans les postes de l'actif	98	7	105
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	11	-	11
Comptes Créiteurs de la clientèle	94	2	96
Total inclus dans les postes du passif	105	2	107

- Autres Actifs et Passifs (en milliers d'euros) :

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
Débiteurs divers (TVA à récupérer, etc)	615	
Créditeurs divers (TVA à payer, etc)		104
Total Autres	615	104

- Comptes de régularisation

Le tableau ci-dessous donne par catégories d'opérations le détail des comptes de régularisation (en milliers d'euros) :

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
Charges constatées d'avance	41	
Valeur à l'encaissement	34	651
Produits à recevoir	3	7
Charges à payer		314
Comptes d'ajustement sur devises		
Total Comptes de Régularisation	78	972

3.2. Information sur le Hors-Bilan, sur les instruments financiers à terme et sur les autres engagements

- Garanties données et reçues

Garanties données	En milliers d'Euros
Engagements de financement	4 478
Engagements d'ordre de la clientèle	146

Garanties reçues	En milliers d'Euros
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	9 018

Les engagements donnés d'ordre de la clientèle sont intégralement couverts par le nantissement des actifs des clients concernés.

Au niveau des garanties reçues, la Banque Pasche Monaco bénéficie pour son loyer d'une caution de la Banque Pasche S.A. Genève à hauteur de 40 milliers d'euros.

- Instruments financiers à terme

Il n'y avait aucun contrat de change non dénoué au 31/12/2012.

3.3 Informations sur les postes du compte de résultat

- Produits et charges d'intérêts (en milliers d'euros)

	Charges	Produits
Etablissements de crédit		1 027
Clientèle	220	
Total	220	1 027

• Ventilation des Commissions pour l'exercice 2012 (en milliers d'euros)

Rubriques	Charges	Produits
Opérations avec la clientèle	285	477
Prestations de services financiers (com. de gestion, ddg, etc)	38	267
Autres opérations diverses de la clientèle (cartes bleues, com s/credit, etc)	34	43
Total commissions (hors opérations de change)	357	787
Opérations de change		184

• Charges générales d'exploitation (en milliers d'euros)

Frais de personnel	1 492
Dont charges sociales	487
Autres frais administratifs	959
Total charges générales d'exploitation	2 451

IV – Autres informations

4.1 Effectif

L'effectif rémunéré de la banque était de 12 personnes au 31 décembre 2012.

4.2 Résultats financiers de la société au cours des trois derniers exercices

Nature des indications (en milliers d'EUR)	2012	2011	2010
1. Situation financière en fin d'exercice			
Capital social	8 600	5 600	5 600
Nombre d'actions émises	537 500	350 000	350 000
2. Résultat global des opérations effectuées			
Produit net bancaire	1421	1126	2120
Résultat brut d'exploitation	(1 133)	(1 551)	(624)
Coût du risque			
Résultat d'exploitation	(1 133)	(1551)	(654)
Résultat courant avant impôts	(1 133)	(1551)	(621)

Résultat exceptionnel	(56)	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-
Dotations / reprises de provisions	-	-	9
Résultat net	(1 189)	(1551)	(612)
Montant des bénéfices distribués	-	-	-

4.3 Ratios prudentiels

- Ratio de Solvabilité

Ce ratio s'applique sur base consolidée conformément au règlement n° 2000-03 du 6 septembre 2000 et notre établissement est dispensé de la production à l'Autorité de Contrôle Prudentiel de l'état correspondant.

- Coefficient de liquidité

Ce coefficient permet de suivre et de contrôler la faculté d'un établissement à rembourser notamment ses dépôts exigibles à très court terme. Les modalités de calcul et les objectifs de ratios ont été définis par le règlement CRB 88/01 modifié.

Ainsi au 31.12.12, la liquidité à 1 mois par rapport aux exigibilités à 1 mois était pour la banque de 142 %, le minimum requis étant de 100 %.

- Contrôle des grands risques

L'objectif poursuivi par la réglementation bancaire est de diviser les risques de chaque établissement bancaire et de proportionner chacun d'eux à son assise financière afin d'être toujours en mesure de faire face à la défaillance d'une entreprise (cf.CRB 93/05).

La surveillance de ce ratio se fait sur une base individuelle par la Banque Pasche Monaco SAM ainsi que sur une base consolidée au niveau de Banque Pasche Genève et de CIC Lyonnaise de Banque.

- Surveillance des risques de marché

La surveillance des risques de marchés introduite par les règlements CRB 95/02, 96/08 et 97/02 est exercée de manière individuelle par la Banque Pasche Monaco S.A.M. Cette surveillance est également exercée sur une base consolidée au niveau de la maison mère, la Banque Pasche SA.

4.4 Réserves obligatoires

Au 31.12.2012, les réserves obligatoires placées auprès de la Banque de France s'élevaient à 707 milliers d'euros, incluant l'abattement forfaitaire de 100 Keuros.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE SOCIAL
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi numéro 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2011, pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

Les états financiers et documents annexes, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu à l'article 23 de la même loi n° 408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie en faisant application des normes professionnelles habituelles et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par la société pendant l'exercice 2012, le bilan au 31 décembre 2012 et le compte de résultats de l'exercice de 12 mois clos à cette date, présentés selon les prescriptions édictées par l'ordonnance souveraine n° 3167 du 29 janvier 1946.

Ces documents ont été établis en suivant les mêmes critères de forme et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que ceux retenus au titre de l'exercice précédent.

Nous avons procédé à la vérification des divers éléments constituant l'actif et le passif de la société, ainsi

que des règles auxquelles il a été fait recours tant pour leur valorisation que pour la discrimination des charges et produits inscrits dans le compte de résultats.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives et notamment par le contrôle, par sondages des montants et des informations contenus dans les états financiers, de leur justification, de l'appréciation de leur présentation d'ensemble et des principales évaluations faites par la Direction de la société ainsi que l'application des principes comptables utilisés.

Nous avons également vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan et le compte de résultats de l'exercice ci-annexés, soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2012, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice couvrant la période de douze mois clos à cette date.

Monaco, le 13 mai 2013.

Les Commissaires aux comptes.

C. TOMATIS

P. STEFANELLI